

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 23 août 2016, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par la Ville de Marieville à la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour Claude Dubuc et Tania Maharas, propriétaires du lot 1 654 481 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 1399, rue Edmond-Guillet, en zone résidentielle H-18, pour un projet de lotissement pour la cession d'une parcelle de terrain devant servir d'emprise pour les travaux de remplacement du pont situé sur la rue Edmond-Guillet en dérogation de la superficie totale minimale et de la largeur minimale en façade requises. Suite à ce lotissement pour la cession demandée, le terrain demeure non-conforme quant à la superficie totale, la superficie minimale de terrain selon les normes prescrites à la grille de la zone H-18 étant de 480 mètres carrés, le lot actuel ayant une superficie de 418,40 mètres carrés et le nouveau lot aura une superficie de 393,3 mètres carrés, ce qui constitue une dérogation de 86,7 mètres carrés. Le terrain devient également non-conforme quant à la largeur minimale en façade puisque la largeur minimale en façade suite au lotissement sera de 17,85 mètres et que la largeur minimale prescrite est de 18 mètres puisqu'il s'agit d'un terrain d'angle et que selon l'article 58 du *Règlement de lotissement* numéro 1067-05, un terrain d'angle doit toujours avoir une largeur supplémentaire de 3 mètres par rapport à la norme de la grille de la zone H-18 qui exige une largeur en façade de 15 mètres, ce qui constitue une dérogation de 0,15 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le vingt-sept juillet deux mille seize (27 juillet 2016).

La greffière adjointe,

Me Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 16-31